

**DELIBERATION N°25-14****Portant sur l'organisation de la Nuit du Sanpula 2014 (NDS)**Séance du 15/05/14 (Quorum atteint)  
Date de la convocation : 05/05/14

L'an deux mil quatorze, le jeudi quinze mai à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12 votants : 15  
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0  
(cf. liste des présents)**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Liliane APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Bruno APPOLINAIRE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Daniel FRANCOIS.**ABSENTS :** Myriam PIERRE, 3<sup>ème</sup> Adjoint (Proc. à Jean-Paul FERREIRA) - Christian BLAISE (Proc. à Eveline Perigny) - Josette AUGUSTE (Proc. à Jocelyn THERESE)**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire expose :** La Nuit du Sanpula est conçue comme un espace de valorisation et de création résolument intergénérationnel et nécessairement interculturel à l'échelle régionale. La commune souhaite en effet non seulement consolider sa dynamique de transmission, mais également de création, à travers des échanges culturels, et tout particulièrement pour cette édition avec les cultures bushinengue et créole.

**Une manifestation résolument intergénérationnelle :** Trois groupes issues des précédentes rencontres, et ayant depuis fait leurs preuves aussi bien sur la scène régionale, que sur disque et dans le cadre cérémonielle (Ayawande, Palana bonon et Kulasiwai) vont parrainer un groupe de jeunes musiciens, dans un esprit de transmission par les aînés. Ce jeune groupe présentera un 1<sup>er</sup> répertoire musical en première partie de soirée, témoignant sur scène de la vitalité retrouvée du sanpula.

**Un évènement nécessairement interculturel :** La commune a tenu à marquer sa volonté politique de stimuler la rencontre culturelle entre Amérindiens, Créoles et Bushinengue, au nom de l'histoire partagée. Des invitations seront honorées par des groupes de tambours autres que sanpula. Il s'agit d'aller plus loin en permettant à de groupes de sanpula de pouvoir travailler avec d'autres courants culturels afin de proposer au public des créations originales. Cette 5<sup>ème</sup> édition s'inscrit aussi dans l'esprit d'ouverture sur les autres pratiques culturelles guyanaises. Ainsi, le groupe de sanpula Palana Bonon recevra ainsi à domicile l'artiste guadeloupéen Justin Deumil, pour une création qui présage une fusion musicale entre sanpula et zouk. Le groupe Kulasiwai a fait la rencontre du groupe kawina Soeti a mini dans le cadre du programme Kimboto#2. Cette rencontre sera prolongée avec la création d'une pièce musicale spécialement pour la 5<sup>ème</sup> édition de la Nuit du Sanpula.

Ces rencontres devraient engendrer des compositions originales sur la base de rencontres interculturelles. Elles dévoileraient ainsi un travail pionnier sur la valorisation culturelle au niveau régional.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Charges	Montant	Produits	Montant	%
Réalisation	12 000 €	Leader Ouest Guyane	10 800 €	90
		Commune	1 200 €	10
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>100</b>

**Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.**

**Le Conseil municipal, Oui,** à l'exposé du maire,  
**Après avoir délibéré ;**

**Décide** l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition de la Nuit Du Sanpula.

**Arrête** le coût prévisionnel de cette opération à 12 000 €.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

**Sollicite** l'aide du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

